



L'appel à projets IEJ de la DIRECCTE Île-de-France permet de cofinancer :



Des actions d'accompagnement professionnel et social renforcé, global et intégré...

... qui ont pour objectif d'amener le jeune, à l'issue de l'accompagnement, dans une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage.

Types d'actions cofinancées :

Assistance aux personnes

Accompagnement renforcé / Immersion professionnelle

- Techniques de recherche d'emploi (TRE)
- Parrainage / tutorat / relations avec les entreprises
- Développement et valorisation des compétences non techniques / levée des freins à l'employabilité
- Préparation aux entretiens d'embauche
- Culture d'entreprise / codes de l'entreprise
- Immersion en entreprise : stage, mise en situation en milieu professionnel
- Intermédiation
- Remobilisation / remise à niveau / acquisition de savoirs fondamentaux / remédiation / préparation à l'emploi
- Valorisation des compétences transversales
- Utilisation des outils numériques de recherche d'emploi

Critères de sélection

- ✓ Projets déposés avant le 16 septembre 2016
- ✓ Durée de réalisation comprise entre 12 et 24 mois
- ✓ Fin de réalisation du projet avant le 31/12/2017
- ✓ Montant de 200 000€ de dépenses minimum
- ✓ Faisabilité de l'opération : moyens en adéquation avec les résultats attendus
- ✓ Capacité financière de la structure
- ✓ Capacité administrative (gestion d'une aide FSE)
- ✓ Obligations de publicité
- ✓ Prise en compte des principes d'égalité entre les femmes et les hommes (principe obligatoire), le développement durable, d'égalité des chances et non-discrimination
- ✓ Adaptation des modalités d'action au degré d'éloignement du marché du travail du jeune

Public cible (conditions cumulatives)

- ✓ Résidents du département de la Seine-Saint-Denis
- ✓ Âgés de moins de 26 ans
- ✓ Jeunes qui ne sont pas en emploi
- ✓ Jeunes qui ne sont pas en éducation
- ✓ Jeunes qui ne sont pas en formation

Type de porteurs de projets concernés

- Partenaires du service public de l'emploi entendu au sens large
- Collectivités territoriales et établissements publics
- Associations
- Syndicats professionnels
- Autres organismes publics ou privés menant des actions d'accès à l'emploi
- Partenaires du monde économique
- Organismes intermédiaires du PO FEDER-FSE 2014-2020 sous réserve de la mise en place d'une comptabilité séparée garantissant la traçabilité et l'absence de chevauchement avec les crédits gérés en délégation de gestion

Le Conseil Régional d'Île-de-France est compétent pour :

- × Repérage
- × Formations pré-qualifiantes et qualifiantes
- × Apprentissage
- × Création d'activité et entrepreneuriat

Ne peuvent être financés :

- × Forums
- × Appui aux structures
- × Sensibilisation
- × Actions qui n'ont pas de portée professionnelle